



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : W507/2021 (corr. : Marie-Laure Cartal))

N/Réf. : GM/BXL22693_679_PU_Waterloo_10

Annexe : /

Bruxelles, le 12/10/2021

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 10. Remettre la façade dans l'esprit de la conception du projet de 1929 de De Koninck, remplacer les châssis en bois par des châssis aluminium fins de couleur noire, supprimer la toiture à versants existante et rehausser l'immeuble de deux niveaux en retrait par rapport à la façade avant. Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 15/09/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 29/10/2021.

Le projet concerne un immeuble fonctionnaliste conçu en 1929 par l'architecte L. H. De Koninck pour le photographe Alban. L'immeuble, qui est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région, se situe dans la zone de protection du Palais d'Egmont.



Façade en 1929 – Coll. A.A.M. Façade existante – extr. du dossier de demande.

Pour mémoire, dans son avis du 10/04/2019, la CRMS s'était prononcée sur une demande de permis d'urbanisme relative à la transformation du commerce au rez-de-chaussée et à certaines modifications à l'arrière. La présente demande montre que les remarques et recommandations formulées par la CRMS en 2019 ont été suivies. La CRMS s'en réjouit. Ainsi, le rez-de-chaussée commercial s'inspirera de la situation d'origine en séparant la devanture de la porte d'accès aux logements par un trumeau et par la réalisation d'un encadrement foncé qui comprendra l'ensemble du rez-de-chaussée. L'escalier existant tout comme le dallage en marbre de l'entrée seront par ailleurs conservés.

L'actuelle demande porte sur la modification de la façade dans l'esprit de la façade d'origine avant, notamment en reconstruisant les balcons des 1^e et 2^e étages et en remplaçant les châssis existants (sans intérêt) par des nouveaux châssis en aluminium de teinte foncée et présentant des profilés plus fins. D'autre part, la demande porte sur la construction d'une surhausse de deux niveaux, placée en recul par rapport à l'alignement, revêtue d'un enduit de teinte foncée et munie à chaque niveau de grande baies vitrées.

1/2

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit des propositions qui sont faites pour améliorer l'aspect de la façade avant et permettant de se rapprocher du concept d'origine de De Koninck. Elle approuve ce volet du projet et encourage le demandeur à veiller à une mise en œuvre soignée des nouveaux éléments.

En ce qui concerne le surhaussement, la CRMS ne souscrit pas à la présente proposition. Elle souligne que l'immeuble est très fort visible depuis le boulevard et que la surhausse devrait s'intégrer de manière plus discrète et subtile dans l'alignement, sans s'imposer visuellement et massivement à l'architecture de l'immeuble existant. Si elle estime qu'une rehausse est envisageable, la CRMS préconise de la limiter à un seul niveau pour que le nouveau volume soit moins dominant par rapport à l'immeuble existant et en respecte davantage l'échelle et les proportions. Pour ce qui concerne l'écriture architecturale, elle demande de ne pas tabler sur le contraste, comme c'est le cas dans la présente proposition, mais d'atténuer la présence du nouveau volume en optant pour des matériaux, teintes et proportions de baies moins prononcés et contrastés.



Photomontages du projet – extraits du dossier de demande

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYERROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. : svalcke@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ;
pielli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be
; opp.patrimoine@brucity.be ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advies@urban.brussels